

## **Armorique Habitat devient une entreprise à mission**

*Landerneau, le 26/11/2021. Armorique Habitat, entreprise sociale pour l'habitat, a fait le choix de devenir une entreprise à mission comme le permet la loi Pacte relative à la croissance et à la transformation de l'entreprise. L'inscription dans les statuts a été approuvée par l'Assemblée générale extraordinaire réunie le 25 novembre 2021. En incluant dans ses statuts sa Raison d'être et ses engagements sociaux et environnementaux, la filiale du Crédit Mutuel Arkéa souhaite valoriser et renforcer l'impact positif de son action au service du logement social et du développement équilibré des territoires en le rendant mesurable et opposable. Armorique Habitat est la première entreprise bretonne sur son marché à franchir le pas.*

La loi Pacte (Plan d'action pour la croissance et la transformation de l'entreprise) de 2019 a modifié dans le code civil et le code de commerce la finalité de l'entreprise. Elle propose au-delà de la formulation d'une Raison d'être un degré d'engagement supplémentaire : la transformation en entreprise à mission. C'est le choix effectué par Armorique Habitat et approuvé en Assemblée générale extraordinaire. La doyenne des filiales du Crédit Mutuel Arkéa, qui gère un parc de 6 600 logements dans trois départements (Finistère, Côtes-d'Armor et Morbihan), inscrit cette démarche dans le prolongement de son modèle historique d'entreprise engagée, responsable et citoyenne.



### **Une Raison d'être, quatre engagements sociaux et environnementaux**

*"Rechercher la qualité de vie, par le logement, pour tous et en toute confiance". C'est la Raison d'être formalisée par Armorique Habitat et qui figure désormais dans ses statuts. Elle exprime le sens profond qu'elle donne à ses métiers, à son activité et la manière dont elle définit son utilité vis-à-vis de la société et de la planète. Elle reflète aussi sa conviction que le bien vivre au quotidien passe, en partie, par la qualité de l'habitation. A cette Raison d'être,*

l'entreprise y associe quatre objectifs qu'elle se donne pour mission de poursuivre dans le cadre de ses activités :

- La qualité de service en proposant un haut niveau de prestations pour ses clients.
- La contribution au développement des territoires (emplois directs et indirects, investissements...) en s'engageant pour l'économie locale par une offre adaptée et responsable.
- La gouvernance et les ressources humaines en œuvrant au quotidien pour la qualité de vie au travail, au service de l'habitat solidaire.
- L'impact environnemental en limitant l'empreinte écologique des logements.

La qualité de société à mission exige, par ailleurs, un suivi et un contrôle rigoureux de ces objectifs. Un Comité de suivi de mission, distinct des organes sociaux, et un organisme tiers indépendant agréé, qui seront désignés courant décembre, seront donc chargés de suivre et de contrôler leur bonne exécution. Armorique Habitat s'assigne ainsi une obligation de résultat.

Annie Rocuet, Présidente d'Armorique Habitat, commente : *“C'est un choix logique ! Devenir une entreprise à mission constitue un prolongement et un approfondissement de nos convictions et de notre engagement envers toutes nos parties prenantes. Il est en parfaite cohérence avec les principes fondateurs de la coopération et du mutualisme qui guident notre action. Il nous permet de réaffirmer notre utilité sociale au service du logement, principalement des plus modestes, et du développement des territoires. En servant l'intérêt général et en accompagnant les parcours de vie, nous apportons notre pierre à la construction d'une société plus juste et plus durable”*.

Régis Royer, Directeur général d'Armorique Habitat, ajoute : *“Cette évolution statutaire impulse une nouvelle dynamique dans la durée. C'est un élément fort de différenciation pour l'entreprise sur son marché et de valorisation pour nos collaborateurs qui ont été associés à la démarche. Notre utilité sociale et économique et le sens que nous voulons donner à nos métiers sont désormais gravés dans le marbre. Nos activités ne seront plus évaluées par le seul prisme de la performance économique. Nous voulons démontrer par nos actes qu'il est possible de concilier éthique et performance. Il s'agit aussi pour nous de réaffirmer notre statut d'entreprise innovante. C'est un gage de transparence, de sincérité et une exigence nouvelle dans la mesure où il n'y a pas de retour en arrière possible. La qualité d'entreprise à mission garantit la pérennité de notre modèle et des relations avec nos parties prenantes.”*

Armorique Habitat est la première filiale du Crédit Mutuel Arkéa à adopter ce statut d'entreprise à mission.

## **A propos d'Armorique Habitat**

Créée en 1957 au sein de l'Office central des œuvres mutuelles agricoles du Finistère, Armorique Habitat est une entreprise sociale pour l'habitat. Elle couvre de multiples métiers : la construction de logements locatifs sociaux et la gestion de la relation avec les locataires ; la vente de logements anciens du parc ; la construction et la vente de logements neufs en accession à la propriété sous plafonds de ressources et de prix ; l'aménagement et la vente de terrains à bâtir sans contraintes de plafonds... Elle gère un parc de 6 600 logements répartis dans plus de 200 communes du Finistère, des Côtes-d'Armor et du Morbihan, qui accueillent 13 000 personnes. En 2020, elle a réalisé 32 M€ de chiffre d'affaires et investi près de 27 M€. L'entreprise poursuit un objectif annuel de 200 logements. Armorique Habitat emploie 55 collaborateurs, répartis dans cinq agences de proximité à Landerneau, Morlaix, Quimperlé, Plérin et Vannes.

<https://www.armorique-habitat.fr/>

### Contact presse

Crédit Mutuel Arkéa

Ariane Le Berre-Lemahieu

[ariane.le-berre-lemahieu@arkea.com](mailto:ariane.le-berre-lemahieu@arkea.com) - 02 98 00 22 99